



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Campagne de vaccination contre le méningocoque C dans le département de la Haute Vienne, mars 2007

Questions – Réponse

I – QUELLE EST LA SITUATION EN HAUTE-VIENNE

1. Situation épidémiologique dans la Haute-Vienne :

Sur les 52 dernières semaines, 7 cas d'IIM de sérotype C sont survenus chez des enfants âgés de moins de 16 ans, résidant ou scolarisés dans le département de la Haute Vienne. 6 de ces cas sont survenus entre le 22 janvier et le 28 février 2007 : le regroupement récent de ces cas dans le temps évoque la circulation de ce méningocoque au sein de la population.

Ces cas se caractérisent par leur gravité : 3 décès parmi les 7 cas.
Il n'y a pas de lien entre les cas ni regroupement géographique des cas.

Le nombre de cas d'Infections Invasives à Méningocoque (IIM) de groupe C pour 100 000 habitants (taux d'incidence) dans le département de la Haute Vienne est de 2,0/100 000 habitants alors qu'il est de 0,3/100 000 habitants pour la France entière.

Les départements limitrophes ne sont pas concernés par cette situation.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site de l'Institut de veille sanitaire :
<http://www.invs.sante.fr> / dossiers thématiques « Infections invasives à méningocoque / Points d'actualité

2. Quelles mesures ont-elles déjà été prises ?

Les contacts familiaux et scolaires des 7 cas ont bénéficié d'un traitement antibiotique préventif immédiat et d'une vaccination par vaccin antiméningococcique C.

Lorsqu'un nouveau cas d'Infection Invasive à Méningocoque (IIM) est déclaré, un traitement préventif (prophylaxie) est recommandé aux personnes ayant été en contact proche et répété avec le malade. C'est une mesure qui doit débuter dans les plus brefs délais (si possible dans les deux jours suivant le diagnostic du cas et toujours moins de 10 jours après le dernier contact avec le cas) et dont la mise en œuvre est coordonnée par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS).

Cette prophylaxie repose sur l'administration d'antibiotiques pendant 48 heures.

Pour les Infections Invasives à Méningocoque (IIM) de sérotype C, une vaccination est proposée aux personnes appartenant à la collectivité de vie du patient. Elle est mise en œuvre par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Ces deux mesures ont pour objectif de protéger individuellement les personnes ayant été en contact avec le malade. L'antibiothérapie assure une protection de courte durée et la vaccination assure la protection à plus long terme.

Un courrier a été adressé aux professionnels de santé du département dont les médecins généralistes, le 27 février

2007, faisant le point sur la situation épidémiologique, attirant leur attention et sollicitant leur vigilance.

II – ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION EN HAUTE VIENNE

1. Quelle est la recommandation des autorités sanitaires concernant la Haute Vienne?

Sur avis des experts, la Direction générale de la santé recommande une vaccination contre le méningocoque C aux enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 2 mois à 19 ans révolus qui résident, sont scolarisés ou sont en mode de garde collectif (crèche, assistante maternelle, halte garderie...) dans le département.

La préfecture et la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Haute Vienne sont chargées de l'organisation de cette vaccination qui devrait concerner environ 80 000 personnes

2. A quelle population, cette vaccination n'est elle pas proposée ?

Cette vaccination n'est pas proposée :

- aux enfants de moins de 2 mois pour lesquels le vaccin n'a pas fait la preuve de son efficacité.
- aux adultes de plus de 19 ans pour lesquels le taux d'incidence, c'est à dire le nombre de cas pour 100 000 habitants, est plus faible.

3. Quel est le territoire géographique concerné ?

Les cas qui sont survenus sont répartis sur l'ensemble du département sans regroupement géographique. Il n'y a pas de zone ou de commune particulièrement concernée. C'est donc l'ensemble du département qui est concerné par la campagne de vaccination.

4. Une vaccination est proposée dans le département de la Haute-Vienne. Quel est son objectif ?

La vaccination qui est proposée s'inscrit dans un double objectif :

- Un objectif individuel visant à réduire, pour la personne qui fait l'objet de la vaccination, le risque de contracter une infection invasive à méningocoque C
- Un objectif collectif, pour l'ensemble des habitants du département de Haute-Vienne, visant à réduire l'excès de cas du à ce méningocoque et à limiter la circulation du méningocoque C.

5. Comment la campagne de vaccination est elle organisée ?

Cette campagne débutera le lundi 19 mars 2007 et s'étalera sur 3 semaines. Elle devrait s'achever le 6 avril (avant les vacances scolaires de Pâques de la zone B).

L'organisation repose principalement sur des sites de vaccinations collectives au sein des établissements accueillant les publics concernés (crèches, services de PMI, établissements scolaires : collèges, lycées, universités...). Elle reposera également sur la mobilisation des médecins généralistes, des pédiatres, des professionnels de santé du département et des collectivités locales compétentes.

Le vaccin utilisé lors de cette campagne est le Neisvac (vaccin conjugué) sera fourni gratuitement par le ministère de la santé, **uniquement** pour la population concernée (2 mois-19 ans révolus), résidant ou scolarisée ou en mode de garde collectif en Haute-Vienne :

- d'une part sur les sites dédiés aux vaccinations collectives dont la liste sera communiquée, dès que connue, par voie de presse ;
- d'autre part, si vous ou votre enfant êtes dans l'impossibilité de bénéficier de la vaccination organisée dans un cadre collectif, ou si vous estimez indispensable de faire réaliser cette vaccination dans un environnement

particulier, vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant pour qu'il effectue la vaccination. A cet effet, votre médecin vous fournira un bon de retrait du vaccin (gratuit) auprès de votre pharmacien, sur présentation de l'autorisation parentale pour les mineurs. Dans ce cas, l'acte médical de vaccination sera à votre charge et remboursé dans les conditions habituelles de votre couverture maladie.

Les parents d'enfants concernés recevront d'ici la fin de semaine des informations complémentaires.

D'ores et déjà, un numéro vert a été mis en place pour toutes questions concernant cette campagne :

0811 000 687

ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 14 h et de 16 h à 19 h

III – RECOMMANDATIONS POUR LES PERSONNES SE RENDANT EN HAUTE VIENNE AVANT LA FIN DE LA CAMPAGNE VACCINALE

1. Quelles sont les recommandations actuelles pour les personnes se rendant en séjour touristique dans le département de la Haute-Vienne ?

• Pour les enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à 19 ans révolus se rendant dans le département en dans le cadre de séjours collectifs (notamment classes vertes) :

Sur avis des experts, la Direction générale de la santé recommande une vaccination contre le méningocoque C pour les enfants et adolescents résidants à l'extérieur du département et s'y rendant en séjour collectif, jusqu'à obtention de l'immunité de la population résidente (10 jours après la fin de la campagne de vaccination locale).

Pour protéger la personne qui va être vaccinée, la vaccination doit être réalisée au moins 10 jours avant le déplacement en Haute Vienne.

• Pour les personnes se rendant sur site en séjour individuel, il n'y a pas de recommandation de vaccination. Le risque doit être évalué avec le médecin traitant qui peut proposer une vaccination aux personnes de la tranche d'âge concernée (les 2 mois - 19 ans) et pour les séjours prévus dans le département pendant la campagne.

2. Quel vaccin utiliser ?

- Dans le cadre de la campagne de vaccination, c'est le Neisvac® qui est utilisé (voir rubrique Organisation de la campagne).

- Dans le cadre d'une démarche individuelle, le choix du vaccin est à faire avec votre médecin traitant : il existe deux types de vaccin, vaccin dit « conjugué » ou vaccin dit « polysaccharidique ». Ces vaccins sont bien tolérés.

Vaccin conjugué C : avec 4 spécialités pharmaceutiques : Meningitec®, Meninvact®, Menjugate® ; Neisvac®
C'est le seul vaccin utilisable pour les moins de deux ans.

• *Nourrisson à partir de 2 mois jusqu'à 12 mois :*

- deux doses, de 0,5 ml chacune, administrées avec un intervalle d'au moins deux mois ;

- une dose de rappel administrée dans la deuxième année de vie, en respectant un délai d'au moins 6 mois entre la seconde dose et le rappel.

• *Enfants âgés de plus de un an, adolescents et adultes :*

- une dose unique de 0,5 ml suffit pour l'immunisation.

Vaccination avec un vaccin polysaccharidique avec deux spécialités pharmaceutiques : vaccin A+C® et Ménomune® : une injection unique

Ce type de vaccin n'est pas utilisable en dessous de deux ans.

3. Que dois je faire en cas de vaccination antérieure par un vaccin méningococcique C ?

Vaccin C conjugué

Il n'y a pas lieu de revacciner une personne ayant déjà été vaccinée avec un vaccin conjugué C.
Pour les nourrissons de moins de 12 mois, il faut vérifier que le schéma vaccinal est complet (voir supra).

Vaccin polysaccharidique : Une personne ayant été vaccinée depuis moins de 3 ans par le vaccin polysaccharidique A+C ou le vaccin tétravalent A, C, Y, W135 est immunisée et ne doit donc pas être revaccinée.

Au delà du délai de trois ans, il faut revacciner (avec l'un ou l'autre des vaccins).

IV - QUESTIONS DIVERSES

1. Le vaccin est il remboursé ?

Habituellement, ce vaccin n'est pas remboursé.

Dans le cadre de la campagne de vaccination, le vaccin Neisvac est fourni gratuitement par le ministère de la Santé uniquement pour la population concernée par la campagne. Des courriers nominatifs vont être adressés aux intéressés.

A titre individuel, le vaccin n'est pas pris en charge par le ministère de la santé et n'est pas remboursé par l'assurance maladie. Vous pouvez vous le procurer en pharmacie sur prescription de votre médecin.

2. Dans quel délai le vaccin est il efficace ?

Le vaccin confère une protection 10 jours après l'injection.

3. Pourquoi le vaccin contre les infections invasives à méningocoque C n'est il pas recommandé à tout le monde ?

Parce que le nombre de cas pour 100 000 habitants est en France un des plus faibles d'Europe (voir avis du CSHPF relatif à la vaccination par le vaccin conjugué contre le méningocoque C du 15 novembre 2002 accessible sur l'Internet du ministère).

4. Y a t il des contre indications au vaccin ?

Une vaccination est toujours précédée d'une consultation au cours de laquelle le médecin évalue les contre-indications éventuelles.

Comme pour tous les vaccins, les vaccins contre les infections invasives à méningocoque C sont contre indiqués en cas d'allergie aux composants du vaccin et en cas de maladie fébrile intercurrente (fièvre à plus de 38°5).

5. Je suis enceinte ou j'allaité mon bébé, dois je me faire vacciner ?

Il n'y a pas de contre-indication pour la vaccination mais comme avant toute utilisation d'un médicament ou d'un produit de santé, il faut d'abord prendre l'avis de votre médecin.

6. Le vaccin me protège-t-il contre toutes les infections invasives à méningocoque ?

Non. Le vaccin Neisvac n'est efficace que contre les souches C. Il ne protège pas contre les autres méningocoques de séro groupe différent (A, B, Y, W135).

7. Les plus de 19 ans peuvent-ils contracter la maladie ?

Les observations épidémiologiques montrent qu'il est possible de contracter l'infection à tout âge, mais que c'est plus rare après 19 ans (tous les cas observés récemment en Haute-Vienne ont moins de 16 ans).

Ces données expliquent l'absence de recommandation de vaccination pour les résidents âgés de plus de 20 ans.
